

PUBLICITE PREALABLE POUR L'INSTALLATION D'UN CAMION DE RESTAURATION (FOOD-TRUCK)

Publicité du 11/03/2025 au 31/03/2025

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Objet du présent avis : la Ville de Vaucresson a reçu la manifestation d'intérêt spontanée pour l'exploitation d'un food-truck sur le parking du centre, sis à l'angle du boulevard de Jardy, de l'avenue Jean Salmon Legagneur et de la rue de la Folie.

Période d'exploitation

Le samedi soir du 29 mars au 31 décembre 2025.

Pour candidater

Les candidats sont invités à se manifester **au plus tard le 31 mars 2025** auprès du Service Juridique de la Ville par mail (<u>marches-publics@mairie-vaucresson.fr</u>), ou par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Vaucresson Service Juridique Hôtel de Ville 8 Grande Rue 92 420 VAUCRESSON

Informations

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, contacter le service Juridique : 01 71 02 80 32 — marches-publics@mairie-vaucresson.fr.

Le titre autorisant l'occupation sera accordé à titre précaire et révocable, uniquement pour la période définie précédemment.